Lettre ouverte aux asniérois

Un premier adjoint, ça se tait ou ça démissionne ! Une explication s'impose.

En 2020, je me suis mis au service de ma commune où je vis depuis vingt-quatre ans. Une commune que j'aime, que j'apprécie et pour laquelle je participe à l'animation depuis bien des années. Il est agréable de vivre dans un petit village comme le nôtre où tout le monde se connait et où il règne une bonne ambiance.

Je suis membre ou responsable d'associations depuis 1998 sur Sablé et Asnières, et pense avoir une certaine expérience de la gestion d'une équipe, d'une manifestation, et d'un budget.

Depuis mon élection de premier adjoint au maire, au sein du conseil municipal, je me suis attaché à servir notre commune, car investi des voix des asniérois lors des élections municipales. Pour chaque décision et position prises au sein du conseil, j'ai cherché à exprimer ce qui pouvait être le meilleur pour les asniérois.

Les votes, lors des conseils municipaux, se font à main levée. J'ai demandé que certains votes sur des sujets sensibles, comme une préemption, ou des engagements onéreux, se fassent à bulletin secret, la décision d'un conseiller contestataire pouvant être mal perçue par ses collègues partisans d'un avis contraire, et c'est déjà arrivé, mais rien n'a changé.

En toute démocratie, j'ai accepté les décisions prises par le conseil municipal, à l'encontre de ce que je pensais être plus adapté à l'intérêt de notre commune.

En janvier, nous avons, mon épouse et moi-même été contaminés par la Covid 19, et avons dû faire un isolement de 7 jours. Malheureusement, il devait y avoir un conseil municipal. Ne pouvant y assister, j'ai donné pouvoir à Monsieur le Maire, avec mes consignes de vote pour les différents points de l'ordre du jour. A ce pouvoir était joint un courrier à lire en mon nom, expliquant mon vote contre le projet d'étude pour le local de téléconsultation, dont voici le contenu :

« Asnières sur Vègre le 24 janvier 2022

Courrier à l'attention des membres du conseil municipal d'Asnières sur Vègre, en lecture lors du conseil municipal du 25 janvier 2022.

Ce courrier est un commentaire que je souhaite exprimer ce soir au conseil, au sujet du devis d'étude d'usage d'un service d'assistance à la téléconsultation.
Je voudrais, avant tout, que vous compreniez que mes commentaires ne sont pas orientés vers une personne, mais dans un sens de respect des Asnièrois qui nous ont accordé leur confiance pour défendre les intérêts de la commune.
Je ne souhaite pas remettre en cause le bienfondé d'une télécabine de consultation médicale en remède au désert médical dans nos campagnes.
Je continue à penser que ce n'est pas à une commune de 400 habitants et un budget municipal très serré de supporter la charge d'une telle opération. Surtout à Asnières où la population est en diminution depuis un certain temps et avec un âge moyen plutôt élevé.
- Qui va venir à l'ancienne cantine pour une téléconsultation ?
- Combien d'Asnièrois vont venir télé consulter en dehors du cabinet de leur médecin traitant ?
- Combien de personnes de la population voisine, d'Avoise, de Poillé, etc.. vont venir à Asnières pour télé consulter ?
- S'il faut une assistance à la téléconsultation par du personnel médical, quel coût, et à la charge de qui ? (*prestation, déplacement, repas, nettoyage, assurances)*
Quand on nous a annoncé une étude sur ce projet, on pouvait s'attendre à une étude répondant à ces questions d'ordre matériel et d'aide à la décision pour lancer ce projet.
A-t-on fait une étude de marché ou ne serait-ce qu'une enquête auprès de la pharmacie de Malicorne sur Sarthe où une télécabine est déjà en fonction ? Une consultation des Asniérois pour présenter le projet aurait déjà apporté quelques éléments de réponse.
Or, l'étude qui nous est proposée, est lancée alors que le projet est déjà en place. De plus, elle ne répond pas aux questions que tous les Asnièrois peuvent se poser, qui va venir à cette cabine et combien cela va leur coûter ? (sous-entendu à leur commune).
Le projet d'étude présenté ne porte que sur l'aspect médical et l'amélioration possible du système. Elle est restreinte à très peu d'utilisateurs (12 à 15 patients répartis sur les CDC du Pays de Sablé, LBN, 15kms autour d'Asnières).
Cette étude intéresse surtout MEDADOM, et c'est donc à ce fournisseur d'en supporter la charge soit 14 400€.
Notre campagne électorale parlait d'un pôle d'accueil de professionnels de la santé, infirmière, kiné., etc..
En dehors du local à aménager, il n'était pas question que cela engage des frais de fonctionnement à la commune.

La commune doit faire face à de gros frais dus à la restauration de l'église, pour laquelle nous sommes bien subventionnés, mais le reste à charge est tout de même important, surtout qu'il restera à notre charge les aléas, les augmentations d'honoraires et du prix des matériaux, etc..
Je vote non pour cette étude, et demande une étude de marché, à savoir quelle population, de quelle commune, de quel âge, dans quel cas d'urgence ou non etc.. compte utiliser cette téléconsultation.
De même, je demande que le budget de fonctionnement soit validé et neutre pour la commune, pour 2022 et les années suivantes, avant de valider les trois ans d'engagement avec MEDADOM. »

Monsieur le Maire avait le devoir de lire ce courrier en réunion de Conseil Municipal, il ne l'a pas fait et j'en suis profondément meurtri. C'est comme s'il m'avait dit de me taire, il ne faut surtout pas faire de vagues, la preuve, rien ne parait dans le compte-rendu du conseil… j'estime que c'est un déni de démocratie.
Le fait est, qu'après en avoir échangé avec d'autres membres du conseil, l'un d'eux m'a avoué que s'il avait eu connaissance de mon courrier, son vote aurait été différent.

Sur bien des points je suis en désaccord, et en particulier, cette installation de télémédecine à Asnières, projet mené en solitaire, alors qu'il était prévu de constituer un groupe de travail à ce sujet.
Pour chaque dossier où nous avons fait des demandes de subventions, nous avons attendu l'accord de ces subventions pour lancer ces projets : les fenêtres de la mairie, le chauffage de la mairie, l'aire de jeux, la restauration de l'église.
Mais là, aujourd'hui, on lance ce projet alors qu'on n'a pas encore l'accord des subventions et que son budget n'est pas bouclé. Or, si ces crédits ne sont pas acceptés, la commune ne pourra sans doute pas en supporter la charge.

Etant en minorité, non écouté, ni suivi, ne me sentant pas à ma place dans ce conseil, j'ai préféré démissionner de celui-ci depuis le 1er février 2022, avec regret car c'est toujours un constat d'échec, mais soulagé de ne plus être associé à certaines de ses décisions !

Michel LHÉRAULT, asnièrois avant tout.

Asnières-sur-Vègre, le 18 février 2022